Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	**P1**
Accompagner les talents et les ambitions collectives	**E400**

La Commission Permanente,

VU la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 – JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son article 2,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Education,

VU le Code de la Recherche,

VU la délibération du Conseil régional modifiée du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 29 mai 2020 attribuant une subvention de 134 900 euros à l'Université d'Angers pour le projet TEC-TOP, dans le cadre des « Connect talent 2020 »,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 9 juillet 2020 attribuant une subvention de 40 000 euros au CNRS pour le projet « PULSAR : 2ème promotion CNRS », dans le cadre des « PULSAR 2020 »,

VU la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,

VU la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant les termes du règlement d'intervention IMPULSION relatif au soutien aux associations étudiantes et affectant une autorisation d'engagement de 55 000 euros à ce dispositif,

VU la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 approuvant le règlement d'intervention du dispositif « soutien au développement de masters européens et internationaux » dans le cadre de la Trajectoire Europe,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 février 2022 approuvant les termes de l'appel à projets « PULSAR »,

VU le Contrat de Plan Etat Région (CPER) signé le 25 février 2022,

VU la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2022 approuvant les conventions départementales d'exécution du CPER ESRI 2021-2027,

VU la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023, notamment son programme E-400 « Accompagner les talents et les ambitions collectives »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

IMPULSION

D'ATTRIBUER
à l'association Article 1, une subvention de fonctionnement forfaitaire de 10 000 euros pour la mise en œuvre sur l'année 2023 de ses programmes de mentorat et de développement des compétences transversales qui favorisent une meilleure insertion professionnelle des étudiants, sur une enveloppe déjà affectée lors de la session du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020,

D'AUTORISER
la prise compte des dépenses à compter du 1er janvier 2023 sur les postes de dépenses « Frais de fonctionnement » et « Déplacements, missions ».

D'ATTRIBUER
à l'association étudiante RADIE (Réseau angevin de droit international et européen), une subvention de fonctionnement forfaitaire de 2 000 euros pour sa participation à l'European Law Moot Court, concours de procès simulé bilingue portant sur le droit de l'Union européenne, sur une enveloppe déjà affectée lors de la session du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020,

D'AUTORISER
la prise compte des dépenses à compter du 24 janvier 2023 sur les postes de dépenses « Frais d'inscription », « Déplacements » et « Hébergement ».

D'ATTRIBUER
à l'association étudiante Melting Paysage, une subvention de fonctionnement forfaitaire de 4 000 euros pour l'organisation d'une rencontre des étudiants européens en paysage en Pays de la Loire (Saumur, Nantes, Guérande), sur une enveloppe déjà affectée lors de la session du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020,

D'AUTORISER
la prise compte des dépenses à compter du 12 février 2023 sur les postes de dépenses « Repas », « Transports » et « Hébergement ».

D'ATTRIBUER
à l'association étudiante Centrale Nantes Etude Développement, une subvention de fonctionnement forfaitaire de 2 000 euros pour l'organisation d'un concours de prospection, sur une enveloppe déjà affectée lors de la session du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020,

D’AUTORISER
la prise compte des dépenses à compter du 31 janvier 2023 sur les postes de dépenses « Repas », « Lots et trophées ».

D’ATTRIBUER
à l’association étudiante COP 3, une subvention de fonctionnement forfaitaire de 10 000 euros pour l’organisation de la COP 3 à Angers, sur une enveloppe déjà affectée lors de la session du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020,

D’AUTORISER
la prise en compte des dépenses à compter du 15 février 2023 sur les postes de dépenses « Hébergement », « Déplacements » et « Frais logistique ».

ENVOLEO

D’APPROUVER
la répartition du contingent global de bourses Envoléo aux établissements d’enseignement supérieur partenaires pour l’année universitaire 2023/2024 présentée en annexe 1.

D’AUTORISER
la signature des conventions de partenariat triennale avec les établissements d’enseignement supérieur ligériens cités en annexe 1, selon le modèle-type approuvé lors de la commission permanente du 10 février 2023.

PULSAR

D’AFFECTER
une autorisation d’engagement de 38 300 euros pour le lancement d’une prestation d’accompagnement des membres de l’académie des jeunes chercheurs, PULSAR.

D’APPROUVER
la prolongation de 6 mois de la durée de validité de l’arrêté relatif au projet « PULSAR : 2ème promotion CNRS » porté par le CNRS (opération n°2020_08402), soutenu dans le cadre du dispositif PULSAR 2020,

D’APPROUVER
les termes de l’avenant relatif au projet TEC-TOP porté par l’Université d’Angers (opération n°2020_06486) tel que présenté en annexe 2,

D’AUTORISER
la Présidente à signer l’avenant correspondant.

Adoption du Schéma Local Enseignement Supérieur Recherche Innovation (ESRI) de Laval Agglomération pour la période 2023-2028

D'EMETTRE
un avis favorable concernant le schéma local Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation

(ESRI) de Laval Agglomération présenté en annexe 3,

D’AUTORISER
la Présidente à le signer.

TRAJECTOIRE EUROPE

Soutien au projet de Centre d’Excellence Jean Monnet porté par Nantes Université

D’ATTRIBUER
à Nantes Université une subvention de fonctionnement de 72 500 euros en soutien au projet de Centre d’Excellence Jean Monnet « UniPaix », sur une base subventionnable de 359 000 euros TTC,

D’AFFECTER
l’autorisation d’engagement correspondante,

D’AUTORISER
la prise en compte des dépenses au 1er décembre 2022,

D’APPROUVER
la convention correspondante présentée en annexe 4,

D’AUTORISER
la Présidente à la signer.

Soutien au programme régional « CAP Europe » relatif à l’appui au montage de projets européens pour l’année 2023

D’ATTRIBUER
à l’Université d’Angers une subvention de fonctionnement de 100 000 euros en soutien au plan d’actions 2023 du programme CAP Europe sur une base subventionnable de 870 848 euros TTC,

D’AFFECTER
l’autorisation d’engagement correspondante,

D’AUTORISER
la prise en compte des dépenses au 1er janvier 2023,

D’APPROUVER
la convention correspondante présentée en annexe 5,

D’AUTORISER
la Présidente à la signer

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : L. DEJOIE, JL. CATANZARO.

REÇU le 17/04/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs